

Espèces exotiques envahissantes

Plantes envahissantes

Les plantes invasives sont des végétaux exotiques qui n'existent donc pas naturellement dans nos contrées. Elles ont été importées volontairement ou non et se propagent rapidement dans la nature. On parle aussi de néophytes (= « nouvelles plantes ») envahissantes. Plusieurs espèces de plantes invasives sont présentes sur les territoires des 7 communes. On y trouve notamment : le Buddléia de David (ou arbre à papillons), le Bunias d'Orient, la Renouée du Japon, le Séneçon du Cap, le Solidage du Canada, la Vergerette annuelle.

Pourquoi s'en soucier ?

Elles prennent la place des plantes indigènes car elles sont plus compétitives. Elles sont sans intérêt pour les insectes locaux (elles ne sont pas adoptées par les chenilles de nos papillons par exemple), donc également sans intérêt pour les oiseaux. Elles peuvent se révéler toxiques pour les humains (allergies, asthme, brûlures, empoisonnement) ou pour le bétail. Le Canton du Valais a édité un manuel de gestion des néophytes envahissantes et propose des formations aux communes pour lutter contre ces plantes.

Moyens de lutte

Chaque plante implique des moyens de lutte spécifiques : arrachage, coupes répétées, cerclage du tronc, couverture du sol avec une bâche en plastique noir, etc. Vous trouverez plus d'informations dans la brochure sur les néophytes envahissantes. Les privés sont encouragés à prendre les mesures nécessaires pour les éliminer de leur jardin. Attention, une fois arrachés, les plants ne doivent surtout pas être mis au compost, laissés dans la nature ou mis dans la benne des déchets verts à la déchetterie. Les plants doivent être mis dans des sacs poubelle noirs hermétiquement fermés et éliminés selon les instructions de la commune



Buddléia de David



Bunias d'Orient



Renouées asiatiques



Néophytes envahissantes



Séneçon du Cap



Solidages nord-américains



Vergerette annuelle

Insectes envahissants

En plus des plantes invasives, il existe plusieurs espèces d'insectes exotiques envahissants qui sont également très problématiques. Il s'agit d'espèces venues d'ailleurs, dont la prolifération, suite à l'absence de leurs prédateurs habituels ou en raison de leur forte compétitivité, peuvent menacer les espèces en place. Des insectes problématiques sont par exemple le moustique tigre, le frelon asiatique, le scarabée japonais ou le tapinoma. Les cantons ont instauré des programmes de surveillance et de lutte contre ces insectes.



Moustique tigre



Frelon asiatique



Scarabée japonais



Insectes invasifs